

à toutes sortes d'excès, violant les vierges, les religieuses et les matrones (1) ; il annonce qu'il a fait prêcher une croisade contre eux et accorde des indulgences à ceux qui voudront en faire partie.

La France ne pouvait envoyer des secours au Pape; le baronnage français n'était pas même assez puissant pour combattre les bandes de Routiers qui dévastaient ses possessions; le Pape fut obligé de traiter avec ces forbans, en leur payant trente mille florins (2) ; ils évacuèrent Pont-Saint-Esprit au mois de mars 1361 (3). Au mois de novembre 1360, le nombre des Routiers s'était accru considérablement en France; le 24 octobre, le roi d'Angleterre avait donné l'ordre d'évacuer tous les forts qui appartenaient au roi de France et de licencier les garnisons; cette mesure qui devait compléter l'exécution des conditions de paix, avait été différée jusque là parce qu'un à-compte de six cent mille écus d'or, sur la rançon du roi Jean, fixée à trois millions, n'avait pas encore été payée.

Nous laisserons maintenant la parole à Froissart, qui sera presque notre unique guide.

Après avoir donné le texte de l'ordre d'évacuer les forts, Froissart ajoute :

« Là avoit aucuns chevaliers et écuyers de la nation d'An-

(1) *In virgines, moniales, matronas, læso decore pudicitia turpiter sævientes.*

*Epist. Innoc. VI, apud Martem.*

(2) Deuxième vie d'Innocent VI, dans Baluze.

(3) C'est ce qui résulte d'une lettre, écrite par le Pape à Jean, roi de France, le IX des calendes d'avril (24 mars 1361). Le Pape lui dit dans cette lettre que Robert, seigneur de Saint-Ulpide, ayant appris que des Routiers qui se faisaient appeler la Grande Compagnie [*magnant soeielaiem*], faisaient la guerre dans son royaume, à la manière des brigands, ainsi que l'avaient faite ceux par qui le lieu de Saint-Esprit avait été occupé, il lui offre ses services contre ses ennemis.